

# FORTE MOBILISATION DES SALARIES FIDELIA LE 20 JANVIER DERNIER !



Vous avez été nombreux dans beaucoup de services à répondre à notre appel à la grève pour dire **STOP** à l'**accumulation des contraintes** et à la **dégradation de nos conditions de vie au travail**.

24 % de  
grévistes au  
Technique

85 % de  
grévistes au  
Mixte

55 % de  
grévistes à la  
Proximité

**Un message clair a été envoyé à la direction.** Elle ne peut plus faire comme si tout allait bien. La balle est désormais dans son camp.  
**La direction doit écouter les salariés et répondre à leurs attentes.**


FIDELIA n'est pas une société comme une autre. Les chargés d'assistance doivent organiser leur vie en fonction de plannings et d'horaires atypiques. Cette pénibilité est reconnue par la Convention Collective des sociétés d'assistance mais COVEA n'en tient pas compte.

**Il est temps que des négociations s'ouvrent chez FIDELIA pour répondre aux spécificités de nos organisations du travail et préserver notre santé.**



**ENSEMBLE, CONTINUONS A NOUS BATTRE POUR AMELIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

Forte de la mobilisation des salariés, la CGT FIDELIA a envoyé une demande d'ouverture de négociation à la direction avec des revendications précises (voir au verso).



De : CGT FIDELIA

Envoyé : lundi 20 janvier 2025 14:49

À : FEYTIS Jacques <jacques.feytis@covea.fr>

Cc : COTREUIL Jérôme <jerome.cotreuil@covea.fr>; GAUTIER Nathalie <nathalie.gautier@covea.fr>

Objet : Demande d'ouverture de négociations

Bonjour,

Les salariés de Fidélia ont été nombreux ce lundi 20 janvier à répondre à l'appel à la grève de la CGT Fidélia pour dénoncer la multiplication des contraintes concernant nos congés, nos plannings et un management autoritaire à la prox et au mixte.

Concernant les CET, la CGT FIDELIA dénonce les décisions arbitraires prises récemment par la direction de Fidélia ainsi que le non-respect des termes de l'accord temps de travail du statut commun.

Nous dénonçons également le non-respect de l'avenant 45 de la CCN Assistance du 4 février 2020 relatif à « la pénibilité du travail de nuit et du travail en équipes successives alternantes ».

L'empilement progressif de contraintes sur des équipes soumises à une organisation du travail atypique est de plus en plus mal vécu par les salariés

En conséquence, nous demandons :

- le respect par la direction de l'accord temps de travail dans l'utilisation des CET
- La fin d'un management autoritaire à la proximité et au mixte.
- l'ouverture de négociations sur l'organisation du temps de travail chez Fidélia.

Nous sommes disponibles pour échanger avec vous dès que possible.

Cordialement,

Isabelle GOITIA - DSCA CGT COVEA et Ghislain LAMOUR Secrétaire général du syndicat CGT FIDELIA



Facebook : **CGT Fidelia Assistance**

Instagram : **#lacgtfidelia**

Je souhaite rejoindre la CGT FIDELIA :

**cgtfidelia@fidelia-assistance.fr**

